

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> <b>16 JUIN 2023</b>
---

L'an deux mil vingt-trois le 29 Juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

<b>DATE D’AFFICHAGE</b> <b>16 JUIN 2023</b>
--

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Madame Claire TANGY, Messieurs Denis MARTIN, Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Bernard GERARD, Madame Micheline CAVE, Monsieur Joël FRANCOIS, Messieurs Jean-Louis FERRE, Pascal LEMAITRE, Monsieur Philippe PIERRE, Mme Lynda LEVERD, Mmes Sophie LEFRANC, M. Xavier de WOILLEMONT, Serge JARDIN, Mmes Pascale DUVAL, Béatrice HEUVELINE, Catherine de la HOUGUE, M. Arnaud MAHE, Didier LEGRAND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.  
M. Fabien GESLOT qui donne procuration à Mme Béatrice HEUVELINE.  
M. Mathias LEFRANC qui donne procuration à Mme Sophie LEFRANC.  
Mme Elisabeth GREGOIRE qui donne procuration à Mme Lynda LEVERD.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, Mme Lydie LEBLOND, M. Emmanuel LECONTE.

Madame Pascale DUVAL a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 28**  
**Présents : 20**  
**Procurations : 04**  
**Votants : 24**

**DEL 29062023/069**

**TARIF LOCATION COCOTENTES**  
**ARTISTES EN RESIDENCE AU CAMPING**

Madame TANGY informe les élus que la commune et l'EHPAD ont répondu à un appel à candidature de la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles de Normandie) pour accueillir des artistes en résidence dans le cadre d'un projet intitulé « Soudain l'été prochain », la DRAC finançant entièrement ces résidences.

Ces 2 personnes seront logées au camping les peupliers pendant la période du 24 août au 06 septembre 2023 dans une cocotente 4 places. Elle souhaiterait qu'il soit appliqué un tarif préférentiel.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- Décide d'appliquer à ces 2 artistes le tarif de 250 € la semaine pour une cocotente 4 places pendant la période du 24 août au 06 septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance

Les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire

Le secrétaire de séance

Sabrina REGNAULT

Pascale DUVAL